



15^e Conférence
des directeurs des pêches de la CPS
20–24 mars 2023



Original : anglais

Document d'information 1

Rapport sur la suite donnée aux conclusions de
la 14^e Conférence des directeurs des pêches et de
la 3^e Conférence régionale des ministres des Pêches

Sonia Schutz-Russell, Terry Opa


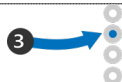
Objet

1. Le présent document fait le point sur la suite donnée aux conclusions adoptées lors de la quatorzième Conférence des directeurs des pêches de la CPS et de la troisième Conférence régionale des ministres des Pêches.
2. Le document est divisé en deux parties : l'une cible les conclusions de la quatorzième Conférence des directeurs des pêches, tandis que l'autre rend compte des progrès accomplis au regard des conclusions approuvées à la troisième Conférence régionale des ministres des Pêches qui intéressent la CPS.

Conclusions de la 14^e Conférence des directeurs des pêches : vue d'ensemble et suite donnée


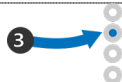
3. Au total, 198 délégués se sont inscrits et ont participé à la quatorzième Conférence des directeurs des pêches, qui s'est tenue en mode hybride du 14 au 17 juin 2022 à Nouméa (Nouvelle-Calédonie). Les représentants de douze États et Territoires membres – Australie, Fidji, France, Nauru, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Polynésie française, Îles Salomon, Samoa, Tonga et Wallis et Futuna – étaient physiquement présents à Nouméa. Les représentants des Îles Cook, de Guam, de Kiribati, des États-Unis d'Amérique, des Îles Marshall, des États fédérés de Micronésie, de Niue, de Palau, des Samoa américaines, de Tokelau, de Tuvalu et de Vanuatu ont pris part à la Conférence en ligne. La Conférence était présidée par Vanuatu, en la personne de M. Sompert Gereva, Directeur par intérim du Département des pêches du ministère de l'Agriculture, de l'Élevage, de la Sylviculture, de la Pêche et de la Biosécurité, qui a dirigé les travaux à distance.
4. Les directeurs des pêches ont examiné et débattu six documents de travail et quatorze documents d'information. Les membres ont été invités à examiner et à approuver le plan d'activité 2022–2027 de la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins (Division FAME), ses priorités et axes de travail pour 2022, les priorités régionales dans le domaine de l'aquaculture et le programme de travail de la Division relatif au changement climatique.
5. Le tableau ci-dessous présente une évaluation synthétique des progrès accomplis par le Programme pêche hauturière (OFP) et le Programme pêches côtières et aquaculture (CFAP) dans la mise en œuvre des principales mesures demandées par les directeurs des pêches réunis en leur quatorzième conférence.



<i>Projet de plan d'activité 2022–2027 de la Division FAME</i>		Progrès	Note
Le projet de plan d'activité 2022–2027 de la Division FAME a été présenté aux membres pour approbation et mise en œuvre. Pour ce faire, la métaphore de la pirogue (<i>Te Wa</i>) a été utilisée pour symboliser la trajectoire empruntée par la Division FAME aux côtés de ses membres et de ses partenaires, afin de tisser des liens et d'apprendre ensemble, le but étant de faire en sorte que les ressources halieutiques et aquacoles de l'Océanie soient résilientes et gérées de façon durable en vue d'assurer la croissance économique, la sécurité alimentaire et la protection du patrimoine culturel et de l'environnement.			
<i>Suite donnée aux points 9 b) et c)</i>			
9 b)	[Les directeurs des pêches] soulignent les points à améliorer et indiquent qu'il s'agit d'un document susceptible d'évoluer.	Les points à améliorer ont été actualisés en fonction des observations formulées.	
9 c)	[Les directeurs des pêches] approuvent le projet de Plan d'activité 2022–2027, afin que la Division FAME commence à le mettre en œuvre.	Le plan d'activité 2022–2027 de la Division est en cours de mise en œuvre, ce qui s'accompagne d'un effort de pédagogie pour faire connaître le plan au sein de la Division et dans l'ensemble de la CPS. Les processus de suivi et de rapport sont également en cours.	

PRIORITÉS ET NOUVEAUX AXES DE TRAVAIL DE LA DIVISION FAME EN 2022

La Division a été priée de prendre note des priorités définies lors de la Conférence. En particulier, le point 10 b) mettait l'accent sur les axes thématiques suivants :

<i>Suite donnée au point 10 b) (alinéas i à x)</i>			
i.	Poursuite du soutien et du développement de la collaboration et des partenariats régionaux, et renforcement de la collecte et de la mutualisation des données relatives aux pêches côtières en vue d'en améliorer l'application à la gestion des pêches et des écosystèmes côtiers pour lesquels les données sont limitées.	La Division continue de développer ses applications de collecte de données (TAILS, Ikasavea, TUFMAN2), dans le but d'améliorer la collecte et la mutualisation des données relatives aux pêches côtières et d'aider les membres à adopter ces outils et à en faire usage dans leurs efforts de collecte de données halieutiques. Voir le document d'information 8	
ii.	Conception et mise à l'essai de dispositifs de concentration de poissons (DCP) ancrés et dérivants biodégradables et efficaces, et appui aux solutions de gestion des DCP dérivants.	La Division tient à jour un portail Web sur les DCP ancrés afin de permettre aux membres d'accéder plus aisément à des informations, à des outils et à des supports de formation à jour sur la conception, le montage, la mise à l'eau, le suivi	

	<p>et la gestion des DCP ancrés. Le projet expérimental de la WCPFC, qui vise à mettre à l'essai des DCP biodégradables et anti-enchevêtrement dans le secteur de la pêche thonière à la senne dans le Pacifique occidental et central, sera déployé cette année.</p> <p>Voir le document d'information 5 de la quatorzième Conférence des directeurs des pêches</p>		
iii.	<p>Passage en revue des politiques halieutiques communautaires et de leurs effets sur les initiatives locales de gestion durable.</p>	<p>La Division accompagne en continu les programmes nationaux de GCP par le biais des orientations fournies dans le Cadre d'action en faveur de la transposition à plus grande échelle des régimes de gestion communautaire des pêches dans le Pacifique.</p> <p>Au niveau national, la Division appuie l'élaboration d'une stratégie nationale de transposition à plus grande échelle de la GCP au profit de Vanuatu, des Tonga, de Tuvalu et de Nauru.</p>	
iv.	<p>Renforcement de la collecte de données sur tablettes par l'ajout d'outils de planification financière et/ou commerciale à l'intention des artisans pêcheurs.</p>	<p>La Division continue d'améliorer les données de prise grâce à l'utilisation des applications TAILS et Ikasavea, et collabore avec le Programme OFP afin d'automatiser le traitement des photos des captures, notamment au moyen de l'intelligence artificielle et des outils d'apprentissage automatique pour la reconnaissance des espèces.</p>	
v.	<p>Aide à l'évaluation, à l'analyse et à l'élaboration d'initiatives locales de gestion durable de la santé des récifs coralliens et des ressources récifales.</p>	<p>La Division soutient les membres dans l'évaluation et la gestion des ressources en poissons et invertébrés et des habitats associés, afin que les mesures de gestion s'appuient sur l'évaluation des ressources,</p>	

		l'analyse et l'interprétation des données, la formation, le mentorat et l'apport de conseils.	
vi.	Changement climatique à l'origine d'effets néfastes sur les écosystèmes, la pêche et l'aquaculture.	La Division modélise les impacts des changements environnementaux, et notamment des variations climatiques, sur les thonidés et les écosystèmes pélagiques à l'aide du modèle SEAPODYM.	
vii.	Manutention et valorisation du poisson aux fins de l'augmentation des revenus de la pêche communautaire.	Par ses divers travaux dans le secteur de la gestion des pêches côtières et des moyens de subsistance, la Division apporte son soutien en continu aux pays membres.	
viii.	Priorité au soutien post-pandémie des pays par les agents de la Division et des consultants locaux, en prenant en considération la nécessité de tenir compte des contraintes d'effectifs et de déplacements lors de l'actualisation des axes de travail prioritaires de la Division.	La Division continue de coopérer étroitement avec ses différentes équipes dans la région afin de prêter appui aux membres, notamment en faisant appel s'il y a lieu à des consultants locaux dans ses domaines de travail prioritaires.	
ix.	Nonobstant ce qui précède, poursuite de l'élaboration d'outils et d'approches permettant d'assurer un soutien à distance.	La Division continue de travailler à la mise au point d'outils et d'approches afin d'assurer un soutien à distance par le biais de son tableau de bord interactif, de la mise à disposition d'informations de niveau national ou régional et, le cas échéant, de l'offre d'un appui technique en ligne dans le cadre d'ateliers et de réunions.	

Priorités régionales dans le domaine de l'aquaculture

Après approbation par les participants à la treizième Conférence des directeurs des pêches de la CPS, une évaluation régionale de l'aquaculture a été menée à titre consultatif en réponse aux besoins et aux priorités mis en avant par les États et Territoires insulaires océaniques, afin de surmonter les nombreuses difficultés qui empêchent la région de tirer des avantages à long terme du développement d'une aquaculture durable. Ces difficultés limitent les possibilités de contribution du secteur en matière d'emploi, de sécurité alimentaire, de moyens de subsistance, de protection de l'environnement, de renforcement des ressources halieutiques et des écosystèmes, et de croissance économique.

Suite donnée aux points 13 c) et f)

c) [Les directeurs des pêches] acceptent de faire part à la Division FAME, dans les 2 semaines suivant la fin de la quatorzième Conférence des directeurs des pêches, de leurs observations sur les principaux enjeux, objectifs, contraintes, ou omissions recensés, et sur tout autre point important relatif au contenu du projet d'évaluation régionale de l'aquaculture, en vue de la mise au point de la Stratégie régionale pour l'aquaculture dans le Pacifique.

Les avis formulés par les directeurs des pêches réunis en leur quatorzième conférence et les retours transmis par les membres après la Conférence ont été pris en compte en vue d'éclairer l'élaboration de la Stratégie régionale pour l'aquaculture dans le Pacifique.

Voir le [document de travail 6 de la quatorzième Conférence des directeurs des pêches](#)

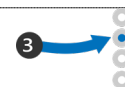


f) [Les directeurs des pêches] demandent à la CPS de préparer une proposition révisée concernant le processus d'élaboration de la nouvelle Stratégie régionale pour l'aquaculture dans le Pacifique exposée dans le document de travail 6, les consultations avec les parties prenantes et l'échéancier associés, en tenant compte des observations formulées pendant la quatorzième Conférence des directeurs des pêches. Le processus révisé sera communiqué aux participants à la Conférence [d'ici au 15 juillet 2022] en vue d'une décision intersession.

La proposition de révision a été intégrée au processus, en tenant compte des observations formulées par les membres après la quatorzième Conférence des directeurs des pêches. La proposition a été soumise pour approbation à la troisième Conférence régionale des ministres des Pêches.

Conclusions de la troisième Conférence régionale des ministres des Pêches :




Les ministres ont salué les progrès accomplis au regard du processus d'élaboration de la Stratégie régionale pour l'aquaculture dans le Pacifique et de l'échéancier associé, l'objectif étant de garantir la réalisation d'une partie de ce potentiel. Ils ont souligné la nécessité que la stratégie prenne en compte la biosécurité aquatique, renforce la résilience en diminuant la dépendance à l'égard des biens et matériaux importés utilisés dans le secteur, prenne exemple sur d'autres régions dont le secteur aquacole est florissant, et tire des enseignements du rôle joué par le secteur privé dans l'accélération des progrès.

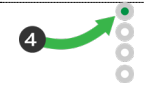


Programme de travail de FAME relatif aux conséquences du changement climatique sur les écosystèmes océaniques et les ressources halieutiques du Pacifique

Un rapport synthétique des progrès accomplis au regard du programme de travail de la Division sur le changement climatique, rendant notamment compte de l'avancement de la demande de financement déposée auprès du Fonds vert pour le climat (FVC) pour le projet d'adaptation au changement climatique des communautés et des économies océaniques dépendantes de la pêche thonière, du projet sur le changement climatique et la pêche thonière (ministère néo-zélandais des Affaires étrangères et du Commerce), de la mise à jour décennale de l'évaluation de la vulnérabilité des ressources de l'océan Pacifique face au changement climatique (ministère australien des Affaires étrangères et du Commerce), et de deux nouveaux projets financés par le Fonds pour l'environnement mondial, a été présenté aux membres et a été examiné par ceux-ci.

Suite donnée aux points 14 f) et g) et aux points 15 d) et f)



14 f)	[Les directeurs des pêches] invitent la CPS à rédiger les mandats du Groupe consultatif et technique et du Comité de supervision du FVC.	Les mandats du Groupe consultatif et technique et du Comité de supervision du FVC seront adoptés pendant la réunion du Comité de supervision, en marge de la quinzième Conférence des directeurs des pêches.	
14 g)	[Les directeurs des pêches] acceptent de faire en sorte qu'au moins une personne expérimentée au sein de chaque service national des pêches assure la liaison avec la CPS, Conservation International (CI), et les autres partenaires du projet concernant toutes les activités associées à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme sur le changement climatique exposé en détail lors de la quatorzième Conférence des directeurs des pêches.	Les personnes relais ont été désignées au sein des pays membres après la Conférence. Voir la liste des personnes relais à l'annexe A	
15 d)	[Les directeurs des pêches] acceptent d'aider les consultants à repérer les mécanismes de financement pratiques, nationaux et régionaux, ainsi que les politiques d'appui permettant de maintenir un meilleur accès aux thonidés pour la sécurité alimentaire à l'échelle nationale, et d'assurer le fonctionnement du système d'alerte précoce une fois le programme régional sur les thonidés du FVC achevé.	La CPS prête actuellement assistance au consultant recruté pour ce travail. Les résultats seront présentés lors de la quinzième Conférence des directeurs des pêches. Voir le document d'information 2	

- | | | | |
|-------|---|---|---|
| 15 f) | <p>[Les directeurs des pêches] acceptent de nommer les représentants des pays au sein du Comité de supervision du FVC dans un délai de 2 mois en vue de l'élaboration de la demande de financement auprès du FVC, et de déterminer les rôles et les responsabilités du Comité et de ses membres, et la formule à privilégier pour les réunions du Comité.</p> | <p>Les représentants nationaux invités à siéger au Comité de supervision du FVC ont été désignés et la première réunion du Comité est prévue pendant la quinzième Conférence des directeurs des pêches.</p> |  |
|-------|---|---|---|

Rapports de la quatrième Conférence technique régionale sur les pêches côtières et l'aquaculture et du premier Dialogue sur la pêche communautaire

La quatrième Conférence technique régionale sur les pêches côtières et l'aquaculture et le premier Dialogue sur la pêche communautaire se sont déroulés en ligne du 12 au 15 octobre 2021. Les principales recommandations adoptées à l'occasion de ces deux réunions ont été soumises à la quatorzième Conférence des directeurs des pêches pour approbation.

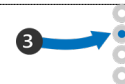
Suite donnée aux points 17 a), 21 a), 21 b), 36 a), 39 a) et 17 d)

- | | | | |
|-------|--|---|---|
| 17 a) | <p><i>Les participants à la Conférence prient les participants à la quatorzième Conférence des directeurs des pêches de soutenir de la CPS aussi bien dans son rôle d'organisatrice d'activités pérennes de formation et de renforcement des capacités dans le domaine des systèmes de collecte de données électroniques, et notamment des technologies de pointe, que dans son rôle de centre d'archivage de données électroniques, capable de stocker les données passées et présentes des différents pays sur la pêche côtière, conformément aux conclusions de la dixième Conférence des directeurs des pêches.</i></p> <p>Les membres prennent note de la nécessité d'une assistance technique critique pour veiller à la mise en place de systèmes de collecte de données électroniques et s'assurer que ces systèmes sont compatibles avec les systèmes existants.</p> | <p>Ce travail est en cours : des améliorations sont apportées aux outils de saisie et de communication des données sur les pêches côtières de la Division FAME, par le biais de l'application sur les pêches côtières et de TUFMAN2, en association avec les applications mobiles Ikasavea et conformément à la politique de gouvernance des données de la Division.</p> <p>Voir le document d'information 8 de la quinzième Conférence des directeurs des pêches</p> |  |
| 21 a) | <p><i>Les participants à la Conférence prient les participants à la quatorzième Conférence des directeurs des pêches de soutenir l'agrément des établissements nationaux en vue de proposer des formations certifiées, mises au point à l'échelon régional, au titre de mesures prioritaires nationales.</i></p> | <p>Les supports didactiques de la formation professionnelle diplômante sur le suivi, le contrôle et la surveillance (SCS) sont en cours de finalisation. Des consultations seront ensuite entreprises avec les établissements de formation de niveau national susceptibles de l'accueillir.</p> |  |

- 21 b) *Les participants à la Conférence prient les participants à la quatorzième Conférence des directeurs des pêches d'inciter les États et Territoires insulaires océaniques à utiliser le portail de partage de données sur le suivi, le contrôle, la surveillance et le respect de la réglementation hébergé par la CPS, qui fournit des lignes directrices et des exemples concernant les informations sur les données et renseignements de conformité à diffuser dans toute la région.*

Les membres demandent que l'application de la recommandation reste à la discrétion des services nationaux des pêches et que des politiques de partage de données correspondantes soient mises en œuvre.

Le portail relatif au SCS et au respect de la réglementation est en cours d'élaboration. La Politique sur la gouvernance des données relatives aux pêches, à l'aquaculture et aux écosystèmes marins s'appliquera à toute opération de partage de données.

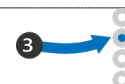


- 36 a) *Les participants à la Conférence prient les participants à la quatorzième Conférence des directeurs des pêches de lancer l'examen des indicateurs régionaux et nationaux des rapports de situation sur les pêches côtières, conformément à la Nouvelle partition pour les pêches côtières et aux autres cadres régionaux.*

La CPS est priée d'axer son action future sur la recommandation finale de la séance de la quatorzième Conférence des directeurs des pêches consacrée aux priorités régionales dans le domaine de l'aquaculture.

La Consultation régionale sur les indicateurs du rapport de situation sur les pêches côtières commencera les 11 et 12 avril 2023.

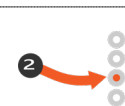
L'annonce de réunion a été diffusée aux membres.



- 39 a) *Les participants à la Conférence prient les participants à la quatorzième Conférence des directeurs des pêches d'examiner les modifications proposées au nom et aux modalités d'organisation de la RTMCFA.*

La quatorzième Conférence prend note de la demande de réfléchir à un nouveau nom pour la Conférence technique régionale sur les pêches côtières et l'aquaculture [RTMCFA] et s'engage à informer la CPS dans les deux semaines suivant la quatorzième Conférence des directeurs des pêches.

Le changement d'appellation de la RTMCFA ne fait pour l'heure l'objet d'aucun consensus. Les participants à la cinquième RTMCFA n'ont pas examiné de nouvelles appellations pour la Conférence.



Progrès accomplis dans la mise en place du Dialogue sur la pêche communautaire

- 17 d) Les participants à la Conférence prient les participants à la quatorzième Conférence des directeurs des pêches d'adopter le mandat du Dialogue sur la pêche communautaire.

Le mandat a été adopté par les directeurs des pêches réunis en leur quatorzième conférence.

C'est ce mandat qui guide l'organisation du deuxième



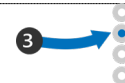
Dialogue sur la pêche communautaire.

Les participants à la Conférence prient les participants à la quatorzième Conférence des directeurs des pêches de recommander à la Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins de la CPS de continuer à assurer le soutien logistique et administratif nécessaire à l'exécution du mandat.

La Division a assuré le soutien logistique et administratif nécessaire à l'organisation du deuxième Dialogue sur la pêche communautaire.

La Division continuera d'apporter un soutien logistique et administratif en vue des futures éditions du Dialogue.

Le-La Conseiller-ère en pêche communautaire gèrera et facilitera l'organisation, la promotion et le déroulement du Dialogue annuel sur la pêche communautaire, ainsi que le soutien administratif requis.



Conclusions renvoyées à troisième Conférence régionale des ministres des Pêches

Un résumé des principales conclusions de la quatorzième Conférence des directeurs des pêches a été rédigé en concertation avec les membres et a été présenté pour examen à la Conférence régionale des ministres des Pêches. Les deux principaux programmes de travail qui ont été examinés et approuvés sont exposés aux points 1 et 2 ci-dessous.

Suite donnée aux conclusions de la quatorzième Conférence des directeurs des pêches renvoyées à la troisième Conférence régionale des ministres des Pêches

- 1 Activités courantes de la CPS concernant les conséquences du changement climatique sur les écosystèmes océaniques et les ressources halieutiques du Pacifique.

Les ministres ont validé les programmes de travail de la CPS relatifs aux conséquences du changement climatique sur les écosystèmes océaniques et les ressources halieutiques du Pacifique. La CPS continue d'œuvrer aux côtés de ses partenaires pour produire des informations scientifiques et techniques à l'appui du renforcement de la compréhension, au niveau régional et national, des effets potentiels du changement climatique sur les pêches côtières et hauturières.



La CPS a récemment reçu une enveloppe de 25 millions de dollars néo-zélandais du MFAT en vue de l'adaptation des pêcheries du Pacifique aux effets du changement climatique. Le projet prévoit notamment la mise en place d'un système d'alerte précoce destiné à la prédiction des migrations des thonidés.

2 Évaluation régionale de l'aquaculture et élaboration d'une stratégie régionale pour l'aquaculture.

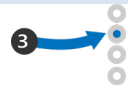
Les ministres ont salué les progrès accomplis au regard du processus d'élaboration de la Stratégie régionale pour l'aquaculture dans le Pacifique et de l'échéancier associé, l'objectif étant de garantir la réalisation d'une partie de ce potentiel. Le processus d'élaboration de la Stratégie régionale pour l'aquaculture dans le Pacifique et le soutien financier requis à cet effet seront débattus à la quinzième Conférence des directeurs des pêches.



Conclusions de la troisième Conférence régionale des ministres des Pêches : vue d'ensemble et suite donnée

6. La troisième Conférence régionale des ministres des Pêches s'est tenue à Tarawa le 25 août 2022. Elle était présidée par Kiribati.
7. La CPS a rédigé trois documents de travail et présenté des exposés au titre des points de l'ordre du jour consacrés aux pêches côtières et à l'aquaculture. La CPS a aussi contribué à la série de documents présentés au titre du point de l'ordre du jour intitulé *Convergence entre océan et climat – Enseignements tirés de la COP26 pour une participation efficace à la COP27 et nécessité d'une action climatique de niveau national et régional*. Les trois principaux documents soumis par la CPS étaient les suivants :
 - Conclusions de la quatorzième Conférence des directeurs des pêches de la CPS,
 - Rapport de situation sur les pêches côtières – édition 2022, et
 - Cadre d'action en faveur de la transposition à plus grande échelle des régimes de gestion communautaire des pêches dans le Pacifique.

Conclusions de la quatorzième Conférence des directeurs des pêches de la CPS		Note
<i>Suite donnée au point 9</i>		
9	Les ministres ont salué les progrès accomplis au regard du processus d'élaboration de la Stratégie régionale pour l'aquaculture dans le Pacifique et de l'échéancier associé, l'objectif étant de garantir la réalisation d'une partie de ce potentiel. Ils ont souligné la nécessité que la stratégie prenne en compte la biosécurité aquatique, renforce la résilience en diminuant la dépendance à l'égard des biens et matériaux importés utilisés dans le secteur, prenne exemple sur d'autres régions dont le secteur aquacole est florissant, et tire des enseignements du rôle joué par le secteur privé dans l'accélération des progrès.	Les partenaires du développement ont été sollicités afin de financer l'élaboration de la Stratégie régionale pour l'aquaculture dans le Pacifique et l'examen de l'actuel Cadre régional pour la biosécurité aquatique est prévu en juin 2022. Les conclusions de l'évaluation seront prises en compte lors de l'élaboration de la Stratégie régionale pour l'aquaculture dans le Pacifique.



Rapport de situation sur les pêches côtières – édition 2022

Suite donnée au point 15

15 Les ministres ont approuvé l'élaboration d'indicateurs améliorés aux fins de l'établissement du Rapport de situation sur les pêches côtières, et notamment d'indicateurs qualitatifs visant à mieux rendre compte des progrès réalisés à l'échelle nationale et régionale.

La Consultation régionale sur les indicateurs du rapport de situation sur les pêches côtières commencera les 11 et 12 avril 2023.

Un rapport d'étape sera présenté à la quatrième Conférence régionale des ministres des Pêches.



Cadre d'action en faveur de la transposition à plus grande échelle des régimes de gestion communautaire des pêches dans le Pacifique

Suite donnée au point 18

18 Ainsi qu'ils en ont convenu, les ministres ont prié la CPS de transmettre chaque année à la Conférence régionale des ministres des Pêches un rapport d'avancement annuel sur la mise en œuvre du Cadre d'action 2021–2025 en faveur de la transposition à plus grande échelle des régimes de gestion communautaire des pêches dans le Pacifique.

Dans un rapport d'avancement annuel, la CPS rendra compte à la Conférence régionale des ministres des Pêches de la mise en œuvre du [Cadre d'action 2021–2025 en faveur de la transposition à plus grande échelle des régimes de gestion communautaire des pêches dans le Pacifique](#).



Convergence entre océan et climat – Enseignements tirés de la COP26 pour une participation efficace à la COP27 et nécessité d'une action climatique de niveau national et régional

Suite donnée aux points 21 à 24

21 Les ministres ont prié la Communauté du Pacifique et la FFA de se concerter avec le CORP et d'autres partenaires afin de mettre au point un catalogue de mesures sur le changement climatique et d'options de financement climatique auxquelles le secteur des pêches pourrait avoir recours.

22 Les ministres ont prié les organisations membres du CORP d'élaborer une stratégie, en collaboration avec des partenaires, afin de mettre à l'étude les différentes approches envisageables pour traiter la question des pertes

Les travaux ont commencé en référence aux points 21, 22 et 23. Ainsi, la FFA a récemment pourvu son poste de Conseiller-ère en changement climatique, et le programme de travail courant de la CPS dans



et dommages causés aux pêcheries par le changement climatique.

- 23 Les ministres ont prié la Communauté du Pacifique et la FFA de se concerter avec l'équipe interinstitutionnelle du CORP afin de préparer des documents, dont des infographies, sur les effets du changement climatique dans le secteur des pêches, en vue de leur présentation à la COP27 et dans d'autres enceintes internationales compétentes.

- 24 Les ministres ont pris note du point d'information présenté au sujet de l'initiative entreprise par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), la CPS et le Forum des Îles du Pacifique (FIP) afin d'élaborer une stratégie régionale sur les déplacements de population causés par les effets du changement climatique.

ce domaine a été entériné à la quatorzième Conférence des directeurs des pêches et sera à nouveau examiné lors de la quinzième Conférence.



Évolutions récentes dans les mécanismes mondiaux et régionaux pour la réduction des déchets marins et la lutte contre la pollution marine

Suite donnée au point 27

- 27 La FFA et la CPS ont été chargées de procéder à l'évaluation et à la mise à jour de l'analyse des données d'observation de 2018, en concertation avec le PROE et le Bureau des Parties à l'Accord de Nauru. Le rapport ainsi établi devrait être transmis aux représentants officiels pour examen avant la présentation de recommandations aux ministres.

La CPS travaillera avec la FFA, le PROE et le Bureau des Parties à l'Accord de Nauru pour procéder à cette évaluation. Les conclusions de l'évaluation seront transmises pour examen aux représentants officiels.



Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050 et évaluation de l'architecture régionale

Suite donnée aux points 29 et 31

- 29 Les ministres se sont déclarés favorables à l'élaboration du plan de mise en œuvre et de l'évaluation de l'architecture régionale et **ont donné instruction au Secrétariat de la FFA et à la CPS de continuer de travailler en étroite collaboration avec le Secrétariat général du FIP en vue de la formulation du plan de mise en œuvre de la Stratégie 2050.**

- 31 Les ministres ont chargé les responsables des pêches, avec l'appui de la FFA et de la CPS, de **passer en revue les politiques en vigueur sur les pêches, notamment la Feuille de route sur l'avenir des pêches en Océanie et la Nouvelle partition pour les pêches côtières, notant que ces politiques arriveront bientôt à échéance, afin de veiller à ce qu'elles s'inscrivent dans le droit fil de la mise en œuvre de la Stratégie 2050.**

La CPS continue de collaborer étroitement avec les partenaires du CORP en vue de l'élaboration du plan de mise en œuvre de la Stratégie 2050.

La CPS et la FFA apporteront leur concours aux responsables des pêches des pays membres dans le cadre de l'évaluation de la Feuille de route sur





l'avenir des pêches en
Océanie et de la
Nouvelle partition pour
les pêches côtières.

Voir le document de
travail 4 de la quinzième
Conférence des
directeurs des pêches